

**DELIBERATIONS****COMMUNE DE  
UXELLES***Séance du 22 avril 2011*

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part aux délib.
9	7	7

Date de la Convocation
13/04/2011
Date d'affichage
27/04/2011

L'an deux mil onze le vingt deux avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre SIMANDRE, Maire.

**Présents** : Pierre SIMANDRE, François BAILLY, Didier PERRIN, Gérard BAILLY, Fabrice PRELY, Patricia PELLETIER, Christian GUYETAND,

Patricia PELLETIER a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Compétence « Petite Enfance » Communauté de Communes du Pays des Lacs,
2. ONF : destination des coupes 2011,
3. Vote des taxes locales,
4. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2010,
5. Vote des budgets 2011,
6. Questions diverses.

**DELIBERATION N° 110404****DOMAINE N° 7 - FINANCES LOCALES****AVANCE SUR PARTICIPATION - SIVOS DES LACS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser une avance sur participation au Sivos des Lacs, pour l'année 2011, d'un montant de 1257€.

**DELIBERATION N° 110405****DOMAINE N° 7 - FINANCES LOCALES****AMENAGEMENT CHEMIN COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de d'aménager un chemin communal depuis la station de pompage jusqu'à la voie communale n° pour un montant HT de 4385.20€. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Rusthul TP à Sapois.

**DELIBERATION N° 110406****DOMAINE N° 7 - FINANCES LOCALES****CHEQUE GROUPAMA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le chèque de Groupama, d'un montant de 83.82€, pour indemnisation du sinistre sur la signalisation communale.

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2011, les destinations suivantes :

### DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : **Taillis ; petits bois de diamètre inférieur ou égal à houppiers.**

**Parcelle 4.** Délai d'exploitation de l'affouage : 15/04/2012.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M François BAILLY )  
M Didier PERRIN )  
M Fabrice PRELY )

### CHABLIS

En bloc bord de route.

#### Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur ( D1.7.) des produits de faible valeur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

#### COUPES FEUILLUES

#### **Vente de futaies façonnées**

Parcelle : 4 . Essences : ...

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30m supérieur ou égal à 40cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 30 cm pour les chênes et hêtres, découpe 25 cm pour les autres feuillus)

Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche-Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1)

#### COUPES RESINEUSES

En bloc bord de route Parcelles...2 et 3

#### .ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2% pour les bois sur pied et 1% pour les bois façonnés.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire  
Pierre SIMANDRE  


Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la cession close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 23 heures.

